

209C1526
FR0000065971-FS0753

21 décembre 2009

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

GRAINES VOLTZ

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 16 décembre 2009, la société de droit américain Ball Horticultural Company¹ (622 Town Road, West Chicago, IL 60185, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi individuellement en hausse, le 15 décembre 2009, par suite d'une acquisition d'actions GRAINES VOLTZ sur le marché, le seuil de 5% du capital de la société GRAINES VOLTZ et détenir individuellement 72 506 actions GRAINES VOLTZ représentant autant de droits de vote, soit 5,29% du capital et 3,59% des droits de vote de cette société².

¹ Contrôlée par Madame Anna Ball.

² Sur la base d'un capital composé de 1 370 000 actions représentant 2 021 809 droits de vote.